

---

# Communiqué

---

## LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL INVESTISSENT 84 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA CONTINUATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION

**Winnipeg, MANITOBA, 6 juillet 2006** – Le nouveau gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba sont parvenus à une entente visant la continuation des travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. L'honorable Vic Toews, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et le premier ministre du Manitoba, l'honorable Gary Doer, ont annoncé aujourd'hui une contribution conjointe de 84 millions de dollars pour la poursuite de la construction liée au canal de dérivation de la rivière Rouge, au Manitoba. Une fois achevé, le projet permettra d'assurer la sécurité des Manitobains tout en contribuant au développement économique continu de la province.

Par cette annonce, le gouvernement du Canada respecte l'engagement qu'il a pris à l'égard de l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et offre aux Manitobains une protection supplémentaire contre les inondations. Ce projet continuera d'offrir aux résidents de Winnipeg, de West St. Paul et d'East St. Paul une importante protection contre les inondations. Avant l'annonce d'aujourd'hui, les gouvernements du Canada et du Manitoba avaient déjà versé une contribution de 240 millions de dollars pour ce projet. En tenant compte de l'annonce d'aujourd'hui, le financement total fourni pour le projet s'élève à 324 millions de dollars.

« La construction du canal de dérivation de la rivière Rouge, au Manitoba, est importante pour la sécurité des Manitobains, a affirmé le ministre Toews au nom de l'honorable Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Avec la dévastation causée par l'inondation de 1997, dont on se souvient encore, on ne peut douter de la nécessité d'avoir une protection contre les inondations, par exemple au moyen du canal de dérivation de la rivière Rouge. »

Le premier ministre Doer a affirmé que, par l'annonce d'aujourd'hui, on franchit une étape de plus vers l'atteinte d'un niveau de protection contre les inondations à récurrence de 300 ans, d'ici le printemps prochain, et vers l'atteinte de l'objectif d'un niveau de protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. « On se servira du financement supplémentaire pour l'appel d'offres concernant d'autres travaux d'excavation du canal et pour veiller à ce que le projet respecte le calendrier tout au long de sa réalisation. Au printemps dernier, le canal de dérivation a permis d'éviter des dommages causés par une inondation de plus de deux milliards de dollars étant donné qu'il a servi à réduire les niveaux des eaux de crue à Winnipeg. », a précisé le premier ministre Doer.

Après « l'inondation du siècle » de 1997, la Commission mixte internationale a examiné la protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et est arrivée à la conclusion que : « Avec des conditions d'écoulement comparables à celles de 1997, les risques de défaillance de l'infrastructure de lutte contre les inondations de la ville de Winnipeg seraient élevés. » En réponse, le Canada et le Manitoba ont examiné différentes options de protection contre les inondations et ont jugé que l'agrandissement du canal de dérivation pour une protection contre les inondations offrait le meilleur rapport coûts-avantages. De plus, depuis 1997, le Canada et le Manitoba ont investi 130 millions de dollars dans des mesures de protection contre les inondations pour les collectivités de la vallée de la rivière Rouge.

On a commencé la construction en septembre 2005. Jusqu'à présent, les travaux effectués dans le cadre du projet comprennent l'excavation sur la rive est, près de Grande Pointe, l'excavation du canal, de l'entrée au pont de la PTH 59 Sud, et la construction du pont Est de la route transcanadienne, du pont de la PTH 59 Sud et du pont du CN (Sprague).

La contribution du gouvernement du Canada provient du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, qui vise à soutenir les projets de grande envergure d'importance nationale et régionale dans des domaines essentiels à la croissance économique durable et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

**Personnes-ressources :**

Felicia Engstrom  
Cabinet du ministre Toews  
(204) 983-7096

Jonathan Hildebrand  
Cabinet du premier ministre Doer  
(204) 945-1494

Natalie Sarafian  
Cabinet du ministre Cannon  
(613) 991-0700

Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation du  
Manitoba  
(204) 945-4178

Infrastructure Canada  
Communications et Promotion  
(613) 948-1148